



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 074-217400761-20240403-2024_08D-DE

S²LOW

Nombre de conseillers :

En exercice **18**
Présents **14**
Votants **14**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 21 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Sylvie AUROY, Aurore MOSSIERE

Pouvoirs :

24/08

Absents : Olivier COUET, Stéphane GREVE, Marlène CHAFFARD, Valérie STEFANUTTI

Secrétaire de séance : Norbert CHIODINI

Objet :

Affectation des résultats

Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le conseil municipal, a adopté, par délibération n°2024-06 du 3 avril 2024, le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont conformes au compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement 2023 :

- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : **368 676,44 €**

Le secrétaire de séance
Norbert CHIODINI

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves GUILLOTTE

Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le

Le Maire,